



District de Maine et Loire de Football Commission Départementale des arbitres

Dossier de candidature examen Arbitre de district

OFFICIEL – AUXILIAIRE (rayer la mention inutile)

Conditions :

Officiel : avoir 13 ans minimum au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Auxiliaire : avoir 18 ans minimum au 1^{er} janvier de la saison en cours et être licencié joueur ou dirigeant dans un club depuis au moins deux saisons

Photo
récente
à
coller

Coordonnées du candidat

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
☎ : ☎ :
e-mail : Profession :

Arbitrage

Avez-vous déjà été arbitre officiel ? Oui Non

Si oui, pour quel club :

Date d'arrêt :

Vous souhaitez

arbitrer pour un club. Lequel :N° affiliation.....

être indépendant

Etes-vous joueur ?

Si oui pour quel club ? Catégorie de licence.....

Conserverez-vous votre licence après obtention de l'examen ?

Dates des internats

(cocher les dates retenues)

Du vendredi 18h au dimanche 17h.

les 06, 07 et 8 octobre 2017 + le samedi 14 octobre 2017 après-midi

les 17, 18 et 19 novembre 2017 + le samedi 25 novembre 2017 après-midi

les 12, 13 et 14 janvier 2018 + le samedi 20 janvier 2018 après-midi

Pour les repas, merci de nous informer de vos allergies ou d'éventuelles restrictions alimentaires :

Dossier à retourner au District 15 jours avant la date de l'internat

Pièces à fournir

Tout dossier incomplet sera refusé

- une photocopie de pièce d'identité officielle
- un RIB (relevé d'identité bancaire, sauf RIB de livret A et livret Jeune) sauf pour les candidats « auxiliaires ».
- un certificat médical autorisant la pratique de l'arbitrage, de moins de trois mois à la date de l'examen
- un chèque de 47 € (tarif 2016-2017) pour les candidats arbitres ou un chèque de 37 € pour les candidats arbitres auxiliaires
- Une participation sera portée au débit du club d'appartenance ou sera réclamée au candidat indépendant pour l'internat (saison 2016/2017 = 90 €).
- Une autorisation parentale pour les candidats de moins de 18 ans à la date de l'examen

AUTORISATION PARENTALE

Pour les candidats ayant moins de 18 ans à la date de l'examen

Je soussigné(e)

Autorise mon fils (ma fille).....

à suivre la formation d'arbitre de football dispensée par le District de Football de Maine et Loire, puis à pratiquer l'arbitrage officiel de rencontres de Football.

Je certifie que mon enfant est à jour de sa vaccination antitétanique (dernier rappel de moins de 5 ans).

Fait à

Le . . / . . /

Signature

Pour prétendre du titre d'arbitre officiel, le candidat doit :

1. **Suivre une formation initiale** dispensée en internat, sanctionnée par un examen qui comprend :
 - 4 épreuves écrites :
 - Un questionnaire sur les lois et les faits du jeu
 - Une feuille de match à compléter
 - Un rapport sur exclusion définitive
 - Un questionnaire vidéo
 - Un test physique et des ateliers pratiques

Si cette partie de l'examen est réussie, le candidat obtient son passeport d'arbitre stagiaire.

2. **Participer à au moins deux modules de perfectionnement** sur trois, organisés le samedi matin. La participation à un seul module permet de garder le statut d'arbitre stagiaire une saison supplémentaire, l'absence aux trois modules fait perdre le bénéfice du passeport.
3. **Avoir validé sa formation initiale par deux observations effectuées sur le terrain** évaluées par deux observateurs différents de la Commission Arbitrage. Les rapports des observateurs sont transmis directement à l'arbitre, à charge pour lui de les porter à la connaissance du référent arbitre de son club.

A l'issue de la saison, la Commission Arbitrage décide de la titularisation ou non des arbitres stagiaires. Toutefois, un candidat dont les observations sur le terrain font apparaître des défaillances importantes pourra se voir retirer le bénéfice de son passeport avant la fin de la saison.

Pris connaissance :

Signature du candidat	Signature du président + cachet du club